

# Journée d'étude du 21 mars 2011 relative à la société multiculturelle

## - Intervention de conclusion -

Chers Amis,

Quelques mots pour conclure cette intéressante Journée d'étude, même si, pour quelques-uns d'entre nous, elle fut un peu chahutée par la dernière réunion de négociation de l'accord sectoriel.

J'en viens au sujet du jour, celui du défi, pour les écoles, du développement de la société multiculturelle. De nombreuses facettes de cette question ont été traitées – et bien traitées – durant cette journée, des évolutions de société avec Olivier Servais, aux difficultés et défis que ces évolutions suscitent pour les écoles, notamment au travers des travaux d'atelier et de la table ronde avec les secrétaires généraux.

La question la plus fondamentale peut, me semble-t-il, être ramassée en une seule interrogation, qui contient sa part de gravité, et que j'emprunte au titre d'un ouvrage d'Alain Touraine : « *Pourrons-nous vivre ensemble ?* »<sup>1</sup> Et le sous-titre, tout aussi ramassé, indique le programme : « *Égaux et différents* ». La présentation de l'ouvrage, enfin, dont voici quelques extraits, éclaire tout à fait le propos et l'intuition.

« Vivre ensemble à la fois égaux et différents, n'est-ce pas la quadrature du siècle ? La mondialisation de l'économie nous mélange dans les supermarchés de l'information et de la consommation, mais ne nous aide pas à nous comprendre ; et lorsque nous cherchons refuge dans notre identité ou dans une communauté homogène, nous en venons inévitablement à rejeter l'Autre dont la différence apparaît vite comme une menace.

Nous avons trouvé autrefois une réponse : vivons ensemble comme citoyens de la même ville ou de la même nation et respectons la vie privée de chacun. Mais les bouleversements techniques et économiques ont renversé les barrières qui séparaient la vie publique de la vie privée, et l'économie internationale envahit la sphère publique.

Une autre solution se dessine : chacun d'entre nous, dans toutes les parties du monde, tente de combiner sa participation au monde technique avec l'affirmation de son héritage culturel et de sa personnalité ». (...) « Il faut reconnaître à chacun le droit et la capacité de combiner son identité culturelle et sa participation à l'univers technique. Ainsi seulement pourrons-nous vivre ensemble, égaux et différents ».

Dans la dynamique générale du système scolaire, il me semble qu'on peut identifier trois ordres de questions.

---

<sup>1</sup> Alain TOURAINE, « *Pouvons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents ?* », Fayard, 1997.

Tout d'abord la manière de traiter la diversité au sein même du système éducatif. La question, qui ressort de la philosophie politique de l'éducation, est la suivante : faut-il, au nom de l'idéal d'égalité promouvoir une forme de standardisation du système éducatif ? Les partisans de cette évolution, assez nombreux en Communauté française de Belgique, pensent que des progrès en terme social ne peuvent être réalisés que si les écoles se ressemblent de plus en plus, tant du point de vue de leur projet et de leurs méthodes pédagogiques, que du point de vue de la composition de leur public. D'où, notamment, l'impératif de la mixité sociale que des décrets successifs ont vocation à concrétiser. Ceci rejoint l'idéal d'universalité de l'école républicaine à la française, fondé sur la négation des différences. L'hypothèse sous-jacente est celle d'une école qui assurerait une homogénéisation des comportements et des trajectoires entre élèves d'origines sociales, d'appartenances culturelles et de niveaux scolaires différents.

Mais une autre posture est possible et consiste, cette fois, au nom du principe d'équité, à reconnaître les différences et à les prendre en compte dans la conception du système éducatif. Il s'agit ici de promouvoir non la standardisation mais la diversité des projets éducatifs, pour permettre à chacun de se développer au maximum de ses possibilités, compte tenu des particularités sociales ou culturelles de certains groupes de la population. Dans une recherche récente, une sociologue des Facultés Saint-Louis a montré que certaines écoles se réfèrent explicitement à ce deuxième modèle d'intégration, avec des résultats qui ne doivent pas être négligés, en particulier pour ce qui concerne la scolarité des jeunes d'origine immigrée. Elle constate, sans adhérer à un modèle communautariste, que la mixité ne tient pas toutes ses promesses et que le regroupement par communauté culturelle permet aux jeunes, notamment aux jeunes filles, de se construire selon leurs propres normes. Sa conclusion est qu'il existe une pluralité de modèles de réussite et qu'il convient donc de se demander quels contextes favorisent quels types de réussite. Voilà une belle question, voire une interpellation, pour chacun des projets pédagogiques d'établissement.

J'avais pensé évoquer, pour terminer, deux autres questions bien concrètes : celle de la création d'un réseau d'écoles musulmanes et celle de port du voile. Au risque d'être lapidaire, il me semble que je puis me contenter de dire ceci.

Pour ce qui concerne le développement éventuel d'un réseau d'écoles musulmanes, la question la plus importante est de savoir dans quelle mesure les dispositions du pacte scolaire apportent à l'autorité publique suffisamment de garanties dans le cadre du « service public de l'éducation », même pris au sens le plus large de ce terme. Un débat sur ce sujet auquel Philippe Van Parijs nous avait invités en 2007, Hervé Hasquin et moi, avait fait apparaître une assez grande convergence de vue sur ce sujet. Pour qu'une école soit reconnue et subventionnée par les pouvoirs publics il ne faut, en effet, pas oublier qu'un certain nombre de conditions, relativement contraignantes, doivent être rencontrées : répondre aux normes de création d'école, accueillir tous les publics dans le respect du projet éducatif de l'école, accepter la référence commune aux principes du décret mission, aux socles de compétences et aux compétences terminales, soumettre ses programmes pour approbation à une commission ad hoc, se soumettre au contrôle et à l'inspection de la Communauté française, adopter le français comme langue d'enseignement, appliquer le principe de la gratuité, etc. Toutes ces conditions de subventionnement constituent un cadre, que nous critiquons parfois, mais qui a aussi sa cohérence et ses exigences et qui offre des garanties aux autorités subventionnantes. C'est pourquoi, me semble-t-il, nous aurions tort de considérer la création d'écoles musulmanes avec un a priori trop négatif.

Concernant le port du voile, à côté du débat philosophique et juridique, l'expérience a montré que ce n'est pas seulement en référence à des droits individuels qu'on peut apporter une réponse

pertinente, mais bien à partir d'une certaine conception du « vivre ensemble » dans l'espace d'une école. Autant, au nom du respect de la liberté individuelle et de la liberté de culte, nous ne sommes pas, sur le plan des principes, favorables à une interdiction du port du voile, surtout par le biais d'un décret qui se référerait à la notion de « signe convictionnel », autant il est apparu difficile, dans les écoles fréquentées massivement par des jeunes filles musulmanes, de concilier simultanément le droit pour certaines d'entre elles de porter le voile et, pour d'autres, le droit de ne pas le porter. En effet, lorsque le groupe de filles portant le voile devient très majoritaire, une forme de pression morale ou sociale s'exerce sur celles qui avaient décidé de ne pas le porter. C'est principalement cette difficulté qui nous a convaincus de recommander aux écoles concernées d'introduire dans leur R.O.I. des dispositions interdisant de fait le port du voile, en référence à la notion de couvre-chef et non à celle, beaucoup plus connotée, de « signe convictionnel ». Ce débat sur le port du voile resurgira à n'en pas douter, peut-être même dans un avenir très proche, suite à un récent arrêt de la Cour Constitutionnelle.

Je n'en dis pas plus même si d'autres questions auraient mérité d'être évoquées :

- le défi démographique à Bruxelles ;
- le rôle du cours de religion et la manière dont il est conçu dans l'Enseignement catholique ;
- l'hypothèse, avancée par Monseigneur Jousten d'organiser un cours de religion islamique dans certaines écoles catholiques ;
- l'apprentissage de la langue d'enseignement, etc.

Je n'oublie enfin pas de remercier Guy Selderslagh, l'ensemble des intervenants et l'équipe du Service d'étude pour cette excellente journée.

Bonne semaine à toutes et à tous.

Étienne MICHEL